

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**Déclaration de S.E. M. Mohammed LOULICHKI,
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc à Genève**

**Dans le cadre du lancement de
la célébration du 60^{ème} anniversaire de l'adoption
de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme**

6ème session du Conseil des Droits de l'Homme

Genève, lundi 10 décembre 2007

**Monsieur le Président du Conseil,
Madame la Haut Commissaire,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Le Royaume du Maroc est heureux de contribuer au lancement de la campagne mondiale pour la célébration du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme.

Ce document, le premier de son genre, reflète dans son contenu et dans sa portée, la vocation de tous les êtres humains quelle que soit leur origine, leur idéologie ou leur conviction religieuse, au respect de leurs droits fondamentaux et de leurs libertés individuelles et collectives.

Six décennies après son adoption, la Déclaration Universelle des droits de l'Homme constitue toujours la pierre angulaire du corpus international des droits de l'Homme. La notoriété et l'impact de cet instrument sur les législations nationales et sur le développement progressif des droits humains, en ont fait une référence incontournable et une source d'inspiration inépuisable pour élargir toujours davantage la jouissance des droits inhérents à tous les membres de la famille humaine.

Depuis l'adoption de la Déclaration Universelle, tout un ensemble de mécanismes conventionnels traitant de manière spécifique les différentes catégories des droits de l'Homme, a été mis en place pour garantir l'exercice de ces droits et lutter contre les violations dont ils pourraient faire l'objet.

Toutefois, la pleine jouissance de ces droits et libertés continuent d'achopper, particulièrement sur les inégalités économiques et sociales qui persistent sur les plans national et international, particulièrement dans les pays en développement.

En effet, si la protection et la promotion des Droits de l'Homme est une responsabilité qui incombe en premier à l'Etat national, le constat a été établi dès 1948 par la Déclaration, selon lequel "le renforcement de la coopération internationale est essentiel pour que les objectifs de l'ONU soient pleinement atteints", ce constat demeure valable et sa réalisation en termes d'éradication de la pauvreté, des pandémies et de l'analphabétisme, de la création d'un environnement pour le développement durable et de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, reste un objectif lointain.

Monsieur le Président,

Dès son indépendance, le Royaume de Maroc, imprégné des préceptes de la religion islamique tolérante et épris des valeurs communes des droits de l'Homme, s'est engagé, à asseoir une pratique et une culture des Droits de l'Homme qui s'est renforcée durant les dernières années, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, par des réformes substantielles et par des initiatives destinées à tourner définitivement la page des violations des Droits de l'Homme et à se prémunir contre leur répétition.

L'effort entrepris par le Royaume du Maroc sur le plan normatif, à travers la refonte des principaux textes existants, et sur le plan institutionnel, notamment par la création et le renforcement du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, par le travail pionnier de l'Instance Equité Réconciliation et par la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) sont l'expression de la détermination inébranlable de mon pays à faire assurer la jouissance par tous les marocains de leurs droits fondamentaux.

Monsieur le Président,

Notre Conseil et avec lui le Haut Commissariat aux droits de l'Homme, ainsi que les Institutions spécialisées des Nations Unies, sont appelés à jouer un rôle fondamental pour la dissémination du contenu de la Déclaration afin qu'elle soit accessible à tout le monde, dans les quatre coins de la planète.

Mon pays se réjouit que la célébration du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle coïncide avec le lancement de l'élaboration en 2008 de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation en matière des droits de l'Homme. Le Maroc et la Suisse, pays ayant lancé cette initiative appuyée par l'ensemble de la Communauté internationale, ne ménageront aucun effort pour assurer le succès de ce processus.

Tout au long de l'année 2008, toutes les parties prenantes au Maroc, Gouvernements, Institutions Nationales, société civile et autres, se mobiliseront pour le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration, à travers notamment, la sensibilisation et l'action visant à assurer la mise en œuvre des engagements contenus dans ce document historique.

De même, afin de répondre à l'appel lancé par Madame la Haut Commissaire, il y a à peine quelques jours, sollicitant de tous les Etats membres des Nations Unies de contribuer là campagne mondiale pour la célébration du soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle, je me réjouis d'annoncer que mon pays fera une contribution de cinq mille dollars dans ce cadre.

Monsieur le Président,

Je ne saurais conclure sans rappeler le premier Message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 10 décembre 1999, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des droits de l'Homme, dans lequel Sa Majesté a indiqué que «A cette occasion, nous voudrions renouveler notre engagement en faveur des droits de l'Homme et des valeurs de liberté et d'égalité, car nous sommes fermement convaincu que le respect des droits de l'Homme et des conventions internationales qui consacrent ces droits n'est pas un luxe ou une mode à laquelle on sacrifie, mais une nécessité dictée par les exigences de l'édification et du développement.

Certains ont estimé que le fait de se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'Homme est de nature à entraver le développement et le progrès et pourrait heurter une spécificité culturelle réelle ou supposée. Nous considérons, pour notre part, qu'il n'y a point d'opposition entre les exigences du développement et le respect des droits de l'Homme, de même qu'il n'y a pas d'antagonisme entre l'Islam, qui a consacré la dignité humaine, et les droits de l'Homme. C'est pourquoi, nous estimons que le prochain siècle sera le siècle du respect des droits de l'Homme ou ne le sera pas ».